

## SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

Le onze avril deux mil dix-neuf à vingt-heures trente minutes, le conseil municipal sur convocation du 1<sup>er</sup> avril 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire. -----

**Étaient présents :** M. Jacques DURET, Maire,

Mme Nicole DOUCHIN, M. Michel VENAULT, M. Pierre CORBET, Maires adjoints.

Mmes Frédérique DOUCHIN, Sophie CLÉMENT-ROBIN, MM. Pierre-Marie LAMELLIÈRE, Jean-Paul BOULLÉ.

**Absents excusés et représentés :** M. François LEJEUNE pouvoir à M. Pierre CORBET, M. Franck VIGOT pouvoir à Mme Nicole DOUCHIN, Mme Sylviane TOLLA pouvoir à M. Michel VENAULT, M. Guy PONTIS pouvoir à Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN, M. Olivier BELLENGER pouvoir à Mme Frédérique DOUCHIN. -----

**Secrétaire de séance :** Mme Frédérique DOUCHIN

Le compte-rendu du 15 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents. -----

### **I. VOTE D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents projets prévus au titre des investissements de l'année 2019, et en vue de financer en partie ces derniers, expose à cet égard les offres pour un prêt de 200 000 € qui ont été sollicitées auprès de trois établissements bancaires. Les propositions se présentent comme suit : -----

ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	MONTANT	DURÉE	TAUX	TYPE DE TAUX	PÉRIODICITÉ DE REMBOURSEMENT
CRÉDIT MUTUEL BASSE-NORMANDIE	200 000	12 ans	1.23 %	Fixe	Échéances trimestrielles
CRÉDIT AGRICOLE NORMANDIE	200 000	10 ans	0,78 %	Fixe	Échéances trimestrielles
CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE	200 000	12 ans	1,20 %	Fixe	Échéances trimestrielles

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Normandie pour un prêt de 200 000 € à taux fixe de 0,78 % sur 10 ans avec remboursement à échéances trimestrielles. -----

### **II. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019 :**

Le conseil municipal, au vu des demandes de subvention dûment formulées par écrit par les différentes associations, procède au vote et décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 pour un montant total de répartis comme suit : -----

ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES	MONTANT EN EURO
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
AMICALE DES CHASSEURS	80
ANCIENS COMBATTANTS – SECTION HAUTEVILLE	200
ASSOCIATION DES CAVALIERS HAUTAIS	1 000
ET SI ON JOUAIT ENSEMBLE	50
FC SIENNE	750
HAUTEVILLE'ART	400
LA FESTIV'HAUTAISE (CHANTS MARINS)	9 000
LES FILS D'ARGENT	250
LES PIXELISTES DE LA SIENNE	1 000
SNSM	2 000
VITAGYM	250
VOLLEY CLUB DES MARSOUINS	200
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 180</b>
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	
DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MANCHE	200
S.A.E.L. - ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	210
ASS. FRANÇAISE DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES	50
ASS. NORMANDE D'ENTRAIDE AUX HANDICAPÉS	50

ASS. DES AVEUGLES ET MALVOYANTS DE LA MANCHE	50
ASS. POUR LE DON DU SANG	50
ASS. POUR LES VISITES DES MALADES DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS	50
LE SECOURS CATHOLIQUE	50
LES RESTOS DU CŒUR	50
LIGUE CONTRE LE CANCER	50
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>810</b>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS POUR 2019 :</b>	<b>15 990</b>

### III. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2019 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la formule de répartition et de calcul des taux des bases d'imposition des taxes.

Aussi, et sur sa proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir pour 2019 les taux de taxes communales qui ont été appliqués en 2018, et qui se présentent comme suit : -----

Taxe d'habitation	10,04 %
Taxe foncier Bâti	13,10 %
Taxe foncier non Bâti	23,23 %

### IV. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2018, ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

#### 1. SERVICE FUNÉRAIRE :

##### a. Compte administratif et compte de gestion 2018 :

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Nicole DOUCHIN, Première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion soumis à son examen, et dont les résultats se présentent comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Résultat de clôture de l'exercice
2 183,57 €	- 41 910,29 €	- 39 726,72 €

##### b. Budget primitif 2019 :

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire, décide de voter et d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2019 du service funéraire comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
51 131,00 €	92 931,00 €

#### 2. LOTISSEMENT « RÉSIDENCE DES PINS PARASOLS » :

##### a. Compte administratif et compte de gestion 2018 :

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Nicole DOUCHIN, Première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion soumis à son examen, et dont les résultats se présentent comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Résultat de clôture de l'exercice
- 16 209,20 €	-----	- 16 209,20 €

##### b. Budget primitif 2019 :

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire, décide de voter et d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2019 du service assainissement qui s'équilibre comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
267 418,40 €	502 428,40 €

### 3. SERVICE ASSAINISSEMENT :

#### a. **Compte administratif et compte de gestion 2018 :**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Nicole DOUCHIN, Première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion soumis à son examen, et dont les résultats se présentent comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Résultat de clôture de l'exercice
365 525,97 €	- 5 541,56 €	359984,41 €

#### b. **Budget primitif 2019 :**

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire, décide de voter et d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2019 du service assainissement qui s'équilibre comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
432 337,43 €	200283,02 €

### 4. CAMPINGS MUNICIPAUX :

#### a. **Compte administratif et compte de gestion 2018 :**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Nicole DOUCHIN, Première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion soumis à son examen, et dont les résultats se présentent comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Résultat de clôture de l'exercice
89 973,31 €	57 002,71 €	146976,02 €

#### b. **Budget primitif 2019 :**

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire, décide de voter et d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2019 des Campings municipaux comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
155 672,50 €	391078,71 €

### 5. COMMUNE :

#### a. **Compte administratif et compte de gestion 2018 :**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Nicole DOUCHIN, Première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion soumis à son examen, et dont les résultats se présentent comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Résultat de clôture de l'exercice
- 191 744,21 €	565 298,79 €	366 554,58 €

#### b. **Affectation des résultats :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit : -----

Section d'Investissement Compte C/ 1068	Section de Fonctionnement Compte C/ 002
218 521,21 €	346 777,58 €

#### c. **Budget primitif 2018 :**

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire, décide de voter et d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Commune comme suit : -----

Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
1 096 925,25 €	1 352 414,58 €

## **V. REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT À LA CMB :**

Monsieur le Maire fait part d'un courriel de M. Nicolas BLANCHET-PROUST informant que la loi NOTRÉ prévoit obligatoirement le transfert de la compétence assainissement aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est précisé qu'une loi du 03 août 2018 assouplit cette disposition et ouvre la possibilité à un report de la date de transfert, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve qu'au moins 25 % des conseils municipaux représentant au moins 20 % de la population demandent ce report.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage » à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévue par la loi NOTRÉ, et envisage le report de cette compétence assainissement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. -----

## **VI. ADHÉSION AU SERVICE DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DE « COUTANCES MER ET BOCAGE » :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement. Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, « Coutances Mer et Bocage » a mis en place ce service. Monsieur le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner « Coutances Mer et Bocage » comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) :

- Approuve la désignation de « Coutances Mer et Bocage » comme Délégué à la Protection des Données,
  - Approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données de « Coutances Mer et Bocage »,
  - Autorise le maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.
- 

## **VII. QUESTIONS DIVERSES :**

### **1. CONSULTATION POUR AMÉNAGEMENT DE VOIRIES :**

Dans le cadre de la consultation lancée pour l'aménagement de la rue des Garennes, de celle de Chausey, et du parking des gîtes de mer, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis établis par les trois entreprises consultées à cet effet, à savoir, SAS LEHODEY de Muneville-sur-Mer, SARL TP BOUTTÉ de Condé-sur-Vire, et SARL G.A.T.P. de Villedieu-les-Poêles. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ayant fait les offres les plus économiquement avantageuses pour chacune des trois voiries, à savoir l'entreprise SAS LEHODEY TP, dont les devis s'établissent comme suit :

#### **1. Rue des Garennes :**

SAS LEHODEY TP (Muneville-sur-Mer) : 37 204,50 € H.T., soit 44 645,00 € T.T.C.

#### **1. Rue de Chausey :**

SAS LEHODEY TP (Muneville-sur-Mer) : 6 325,00 € H.T., soit 7 590,00 € T.T.C.

#### **2. Parking gîtes de mer :**

SAS LEHODEY TP (Muneville-sur-Mer) : 8 750,00 € H.T., soit 10 500,00 € T.T.C.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise le maire à signer les devis correspondants.

-----

### **2. DEVIS POUR BORNES INCENDIE :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise OUEST TP qui réalise actuellement les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sur le secteur de Hauteville-plage, concernant la fourniture et la pose de 4 bornes incendie sur ce même secteur, l'offre de prix s'élève à 9 896,40 € H.T. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise le maire à signer le devis. -----

### **3. DEMANDE D'EMPLACEMENT SAISONNIER « LA SUCETTE CHAUDE » :**

Madame Nicole DOUCHIN fait part de la demande M. Gabin TOQUARD qui sollicite le renouvellement d'autorisation pour l'emplacement de son commerce ambulancier « La Sucette Chaude » sur la place de Normandie pendant la période du 25 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -----

### **4. DEMANDE DE JEAN-FRANÇOIS BOURDON POUR L'IMPLANTATION D'UN SILO :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de Jean-François BOURDON d'implanter un silo à aliments au centre équestre, en bordure du camping du Sud. Après réflexion sur les nuisances sonores et odorantes que ce type d'installation peut engendrer, le conseil municipal donne son accord sur le principe, mais

mandate le maire pour déterminer un emplacement mieux adapté et qui ne risque pas d'apporter de nuisances pour les résidents du camping du Sud. -----

**5. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FDGDON :**

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour 2019 l'adhésion à la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON), pour la somme de 22,00 €. Il précise en outre que chaque intervention pour destruction de nid sur site fait l'objet d'une facturation par la fédération. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise le maire à signer la convention prévue à cet effet. -----

**6. SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE CMB / AGENCE DE L'EAU SEINE – NORMANDIE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CMB est actuellement en cours de rédaction avec l'Agence de l'Eau Seine – Normandie d'un contrat de territoire « Eau et climat ». Ce contrat est un outil permettant les financements de l'Agence de l'eau sur différentes opérations liées aux milieux aquatiques et à l'amélioration de la qualité des eaux, notamment les opérations d'assainissement collectif. Ainsi, chaque commune maître d'ouvrage de son opération sur son réseau d'assainissement pourra recevoir des fonds de l'Agence de l'eau grâce à ce contrat « Eau et climat ». Ainsi, la commune de Hauteville-sur-Mer, en tant que maître d'ouvrage, pourra donc bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau. Monsieur le Maire sollicite par conséquent l'autorisation pour signer ledit contrat de territoire le 28 mai 2019. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -----

**7. VENTE DU TERRAIN SIS RUE DES JARDINS :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition d'achat faite à hauteur de 42 500 € auprès de l'agence DELAMARCHE pour l'acquisition du terrain cadastré AE 113 et 114 sis Rue des Jardins, hors honoraires de négociation de 5 000 € à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal souhaite que le terrain soit vendu au minimum 45 000 €. -----

**8. ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE :**

Le bureau de vote pour les élections des députés au Parlement européen qui aura lieu le dimanche 26 mai 2019 est composé comme suit : -----

<b>TRANCHES HORAIRES</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>FONCTION</b>
<b>Ouverture du bureau à 8 h 00</b>	<b>Jacques DURET Président</b>	<b>Pierre-Marie LAMELLIÈRE Suppléant du président</b>
<b>De 8 h 00 à 10 h 30</b>	Olivier BELLENGER	Assesseur
	Guy PONTIS	Assesseur
	Franck VIGOT	Secrétaire
<b>De 10 h 30 à 13 h 00</b>	Michel VENAULT	Assesseur
	Sophie CLÉMENT-ROBIN	Assesseur
	François LEJEUNE	Secrétaire
<b>De 13 h 00 à 15 h 30</b>	Nicole DOUCHIN	Assesseur
	Pierre CORBET	Assesseur
	Jean-Paul BOULLÉ	Secrétaire
<b>De 15 h 30 à 18 h 00</b>	Jacques DURET	Assesseur
	Nicole DOUCHIN	Assesseur
	Pierre-Marie LAMELLIÈRE	Secrétaire
<b>Fermeture du bureau à 18 h 00</b>	<b>Jacques DURET Président</b>	<b>Pierre-Marie LAMELLIÈRE Suppléant du président</b>

**VIII. INFORMATIONS MUNICIPALES :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'Aurélien MARIE, d'Agon-Coutainville, en remplacement de Marc HERMAN au poste d'A.S.V.P. -----
- Madame Nicole DOUCHIN fait part du courrier de remerciements illustré et signé des enfants des classes de petite et moyenne sections de M. GUINOISEAU, faisant suite à l'autorisation d'avoir planté des chênes sur un terrain communal. -----

Séance est levée à 22 h 20.